

## Document d'Informations Clés ("DIC") MACSF Invest

### OBJECTIF

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs dans MACSF Invest. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Nom du produit :**

MACSF Invest

**Initiateur du PRIIP :**

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006 (la "**Société de Gestion**").

Code ISIN :

FR0014003117 (Action de distribution)

Contacts : Site internet :

<https://www.tikehaucapital.com>

Appelez le +33 (0)153590500 pour de plus amples informations.

**Autorité compétente :**

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

**Date de production du document d'informations clés :**

1<sup>er</sup> janvier 2023

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

MACSF INVEST (la "**Société**") est un autre Fonds d'investissement Alternatif ("**FIA**") au sens de l'article L. 214-24-III du Code monétaire et financier, constitué sous la forme d'une société par actions simplifiée. La Société n'est pas soumise à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. La Société n'est pas soumise aux règles applicables aux FIA agréés : ses règles de gestion, d'investissement et de fonctionnement sont fixées par son document d'information (le « **Document d'Information** »).

**Durée de vie de la Société et durée de détention recommandée :** La Société a une durée de vie de 99 ans à compter de la date de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par le Document d'Information et les statuts (les « **Statuts** »). La durée de détention recommandée est de 8 ans minimum. Les demandes de rachat d'actions de la Société ne peuvent être qu'exceptionnelles et sont limitées au montant de la réserve de liquidité de la Société dont le fonctionnement est décrit dans le document d'information de la Société.

**Objectifs :** L'objectif d'investissement de la Société est d'acquérir, d'investir, de détenir, de contrôler et de réaliser des investissements à long terme dans le but de percevoir des produits d'intérêts et de créer une croissance issue principalement d'un portefeuille de titres de dette privée conformément aux limites et dispositions du présent Document d'Information et dans le but de permettre à ses Associés de bénéficier des résultats de la gestion de son portefeuille (l'« **Objectif d'Investissement** »). La Société investira principalement (i) dans des titres de dette privée (les "**Titres de Dette Privée**") pouvant être représentatifs de prêts ou des obligations non cotées, des prêts participatifs et tous autres instruments financiers senior, pari passu ou subordonnés à d'autres financements autres que des actions ; et (ii) dans des actifs liquides (comptes à vue, dépôts à terme, certificats de dépôts, bons du Trésor, titres de créances négociables, parts ou actions d'OPC monétaires et obligations négociées sur un marché réglementé ou organisé). Les instruments mentionnés au titre du (i) pourront être des dettes seniors, *stretched senior*, et unitranches (référéncés comme des instruments de premier rang) et des dettes mezzanine ou PIK (référéncés comme des instruments de second rang). Certains financements intégreront des instruments donnant accès aux fonds propres, ou aux quasi-fonds propres, pour potentiellement améliorer le rendement total, et profiter d'une revalorisation potentielle du capital. La Société est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "**Règlement SFDR**"). En revanche, la Société n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. La Société est soumise à des risques de durabilité qui sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et plus amplement détaillés au sein du Document d'Information. Le rendement de la Société est principalement déterminé par le paiement des intérêts des instruments de Dette Privée émis par les Entreprises et détenus par la Société, et par l'augmentation ou la diminution de la valeur de ces mêmes instruments pendant la période de détention. Les actions sont des actions de distribution. Dans le cas où la Société générerait des revenus distribuables, la Société les distribuera dans les conditions prévues au sein du Document d'Information.

**Investisseurs visés :** Les actions émises par la Société peuvent être souscrites uniquement par les sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles du Groupe MACSF ayant la qualité de client professionnel au sens de l'article L. 533-16 du Code monétaire et financier, souscrivant avec un objectif d'affecter les actions de la Société en représentation d'unités de comptes au sens du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation, ou de plans d'épargne retraite (PER) visés aux articles L. 224-1 et suivants du Code monétaire et financier, ouverts par leurs clients.

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Autres informations sur la Société :** Le Document d'Information, les Statuts et les derniers rapports annuels, semestriels et trimestriels sont adressés gratuitement sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion : Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau 75008 Paris ou par e-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). Ces documents seront adressés à l'investisseur dans un délai d'une semaine. A sa demande, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique. Le DIC est disponible en langue française. Toute autre demande d'information concernant les actions émises par la Société (telle que leur dernière valorisation) peut être adressée à [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com).

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTEUR ?

#### Indicateur de risques



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conservez les actions de la Société pendant toute la période de détention recommandée qui est de 8 ans minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de la Société par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que la Société enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de la Société se situent à un niveau moyen, et, si la valeur des Titres de Dette Privée venait à se déprécier, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Les principaux risques de la Société non pris en compte dans l'ISR sont notamment le risque de perte du capital, le risque de contrepartie, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque en matière de durabilité. La liste détaillée des risques liés à un investissement dans la Société figure dans le Document d'Information, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. La Société ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché et la performance de la Société n'étant pas garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Également, si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Scenarios d'Investissement Période de détention recommandée : 8 ans Exemple d'investissement : 10 000 euros		Sortie à 1 an <sup>1</sup>	Sortie à 8 ans (période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tension</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,909.40 €	8,175.85 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-0.91%	-2.48%
<b>Scénario défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,030.28 €	11,427.40 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	0.30%	1.68%
<b>Scénario intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,164 €	14,307.26 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1.64%	4.58%
<b>Scénario favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,197 €	15,110.02 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1.97%	5.29%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses, étant précisé que les rendements pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou intermédiaire. Ces chiffres ne prennent pas en compte votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance future des actifs dans lesquels la Société est investie, qui ne peut être prédite avec précision, et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la fin de cette période de détention recommandée, laquelle est de 8 ans minimum. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant cette échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas. En effet, les demandes de rachat d'actions de la Société ne peuvent être qu'exceptionnelles et sont limitées au montant de la réserve de liquidité de la Société dont le fonctionnement est décrit dans le Document d'Information. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

## QUE SE PASSE-T-IL SI TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est toutefois précisé que le patrimoine de la Société est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative de la Société, la gestion de la Société pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion de portefeuille. Le risque de défaut de la Société demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'elle détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du produit. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur. Il est également précisé que, le dépositaire de la Société est responsable de la bonne garde des actifs de la Société. Le dépositaire sera donc responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. Les tableaux indiquent les montants qui sont prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupèreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis.

<sup>1</sup> Les demandes de rachat d'actions de la Société ne peuvent être qu'exceptionnelles et sont limitées au montant de la réserve de liquidité de la Société dont le fonctionnement est décrit dans le Document d'Information.

**Coûts au fil du temps :**

	Sortie à 1 an <sup>2</sup>	Sortie à 8 ans (fin de la période de détention recommandée)
Coûts totaux (€)	249,59 €	2,306.37 €
Incidence des coûts annuels*	2.50%	1.97%

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de **6.55%** avant déduction des coûts et de **4.58 %** après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

**Composition des coûts :**

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Non applicable. Il s'agit de l'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il est précisé qu'aucun frais de souscription n'est payable à la Société lorsque vous achetez des actions de la Société, bien que certains intermédiaires financiers puissent facturer directement à leurs clients une commission de vente. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, le cas-échéant, cette commission de vente. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0 €
Coûts de sortie	Non applicable. Il s'agit de l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,33% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	145,26 €
Coûts de transaction	<i>Non significatif.</i> Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<i>Non significatif</i>
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats	Si, sur la période de référence (tel que déterminée au sein du Document d'Information), la performance annuelle ajustée (tel que définie au sein du Document d'Information) est supérieure au seuil de performance prioritaire annualisée de 4%, net de commission de performance (tel que déterminé au sein du Document d'Information), et que la moyenne arithmétique des performance annuelles ajustées calculées depuis le premier exercice est supérieure au seuil de performance, la commission de performance correspondant à la part variable des frais de gestion représentera 20% de la base de calcul (tel que définie au sein du Document d'Information). La commission de performance sera répartie entre (i) la Société de Gestion (12,5%) et (ii) la personne qui vous vend ce produit (7,5%). Si, sur la période de référence, la performance annuelle ajustée est inférieure au seuil de performance, la commission de performance sera nulle. Le montant de cette commission sera réduit le cas échéant à due proportion afin de garantir une performance minimale annualisée de 4% nette de commission de performance. Il s'agit de l'incidence des commissions liées aux résultats. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Par dérogation, cette estimation se fonde sur les hypothèses du scénario d'investissement intermédiaire (voir ci-dessus) qui repose en principe sur la moyenne de performance des cinq dernières années.	104,33 €

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?**

La Société est constituée pour une durée de 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation, prévus par le Document d'Information, les Statuts et la période de détention recommandée est de 8 ans minimum. Cette période est adaptée à la nature des investissements de la Société. Vous ne pouvez en principe demander le rachat de vos actions avant l'expiration d'une période de 4 années durant la période de lancement (telle que définie au sein du Document d'Information). Les demandes de rachat d'actions de la Société ne peuvent être qu'exceptionnelles et sont limitées au montant de la réserve de liquidité de la Société dont le fonctionnement est décrit dans le Document d'Information. Vous ne pouvez exiger de la Société qu'elle vous rachète vos actions. Si vous êtes un particulier ayant investi dans une unité de compte ayant pour référence le produit, veuillez consulter les conditions de liquidité du contrat d'assurance-vie.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). La procédure de réclamation de la Société de Gestion se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com). Toute réclamation concernant la vente par l'intermédiaire financier qui vous vend ce produit doit lui être adressée directement.

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Le Document d'Information, les Statuts et les derniers rapports annuels, semestriels et trimestriels sont adressés gratuitement sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion : Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau 75008 Paris ou par e-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). Ces documents seront adressés à l'investisseur dans un délai d'une semaine. A sa demande, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique. Afin de décider ou non d'investir dans la Société, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit. Ce DIC ne tient pas compte (i) des modalités de commissionnement du réseau distributeur du produit ni (ii) de la durée de détention spécifique au contrat de distribution duquel le produit est un sous-jacent (exemple : contrat d'assurance-vie). En outre, il ne décrit pas les contrats d'assurance dans lesquels le produit est utilisé en qualité d'unité de compte de référence. Si vous êtes un particulier souhaitant investir dans une unité de compte ayant pour référence le produit, veuillez consulter les conditions du contrat d'assurance-vie pour connaître les documents remis préalablement à une souscription.

<sup>2</sup> Les demandes de rachat d'actions de la Société ne peuvent être qu'exceptionnelles et sont limitées au montant de la réserve de liquidité de la Société dont le fonctionnement est décrit dans le document d'information de la Société.